



CONTRAT DE LOCATION FOYER

Par le présent contrat, il a été convenu ce qui suit :

Le loueur :

Demeurant :

Téléphone : Mail :

Loue le foyer

Journée entière le

Week-end du samedi Au dimancheinclus.

Le loueur bénéficie d'une mise à disposition gratuite dans le cadre de la convention bipartite Mairie / Association, entreprise ou pour cause d'obsèques.

Prix de la location :

	Commune	Horaires de location
1 Journée de 24h	150 €	Jour de 9H au lendemain 9H
1 Journée de 24h pour les moins de 25 ans	75 €	Samedi 9H au lundi 9H
Vin d'honneur 4 h	30 €	Selon horaire
Association	Gratuite dans le cadre de la convention	Jour de 9H au lendemain 9H
Obsèques	Mise à disposition gratuite	

Paiement par chèque à l'ordre du Trésor Public à la remise des clés - les chèques ne seront encaissés qu'après la date de location de la salle.

Type de manifestation :

Nombre de personnes (approximatif) :

Nombre de tables :

Prérogatives locatives :

- Nombre de places maximum autorisées est de 50 personnes
- Pas de cuisine à disposition
- Lecture, signature, et respect du règlement et consignes de sécurité « Protocole Hygiène et Sécurité »
- Tri des déchets selon les règles indiquées
- Fourniture d'une attestation d'assurance responsabilité civile (y compris associations et entreprises)

Fait à Les Fougerêts, le

Signature :

Contrat de location et justificatifs à rendre en mairie une semaine avant la location.